

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 22 juillet 2021

Date de convocation : 6 juillet 2021
Date d'affichage : 6 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 25
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-François LOVISOLY, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOURLAND, Karine MOURET, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Romain BRETTÉ, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Alain DE VILLEBONNE à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Nathalie LE BOUC à Alain GOURLAND, Jean-Luc BOREL à Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOLY, Rose-Marie DUMONTIER à Jean-François LOVISOLY, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS à Jacques NATTA.

Absents et excusés : Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Josiane GIRAUDON,

Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-073
Convention de partenariat avec la CCPAL
et mise à disposition de service - Prolongation

Rapporteur : Catherine SERRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la délibération n°2018-059 du 12 juillet 2018 approuvant la convention de partenariat avec la CCPAL ;

Vu la délibération n°2018-060 du 12 juillet 2018 approuvant la convention de mise à disposition partielle de service avec la CCPAL ;

Vu la délibération de COTELUB n°2021-001 du 28 janvier 2021 approuvant le PCAET ;

Vu la convention de partenariat signée le 30 Août 2018 ;

Vu la convention de mise à disposition partielle de service signée le 30 Août 2018.

Considérant ce qui suit :

COTELUB et la CCPAL (Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon) se sont engagées ensemble dans la rédaction d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Elles ont signé, en août 2018, une convention de partenariat en ce sens ainsi qu'une convention de mise à disposition partielle de service afin de mutualiser les moyens humains dédiés au projet.

Ce travail partenarial a abouti à l'adoption du PCAET par les deux communautés de communes en décembre 2020 (CCPAL) et janvier 2021 (COTELUB).

Le projet entre donc dans une nouvelle phase : la mise en application du PCAET.

Les conventions de partenariat et de mise à disposition de service arrivent à échéance le 31 août 2021.
Ce délai apparaît trop court pour définir les nouvelles modalités du partenariat.

En conséquence, il sera proposé de prolonger par avenant les deux conventions jusqu'au 31 décembre 2021.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant de prolongation de la convention de partenariat avec la CCPAL ;
- D'approuver l'avenant de prolongation de la convention de mise à disposition partielle de service avec la CCPAL ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation de la convention de partenariat avec la CCPAL ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation de la convention de mise à disposition partielle de service avec la CCPAL.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant de prolongation de la convention de partenariat avec la CCPAL ;
- **Approuve** l'avenant de prolongation de la convention de mise à disposition partielle de service avec la CCPAL ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation de la convention de partenariat avec la CCPAL ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation de la convention de mise à disposition partielle de service avec la CCPAL.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR unanimité des suffrages exprimés,

